

Règlement du Jeu Concours Club Identicar

« Jeu Concours Coupe du Monde 2018 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société IDENTICAR SAS au capital de 4 736 020 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 507 621 043, dont le siège social est 144 avenue Roger Salengro 92370 Chaville, met en place un jeu concours « Jeu Concours Coupe du Monde 2018 » sur le site internet : <http://shakr.cc/12lcl>

Le jeu est prévu sur la période du mercredi 6 juin 2018 à 10h00 au dimanche 15 juillet 2018 à 17h00, avec désignation du premier gagnant puis un tirage au sort des 6 gagnants suivants le lundi 16 juillet 2018.

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

IDENTICAR SAS se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique, domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise. Pour ce qui concerne les personnes mineures, la participation au jeu doit se faire sous la responsabilité d'un représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est strictement nominative, le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Les participants pourront jouer mercredi 6 juin 2018 à 10h00 au dimanche 15 juillet 2018 à 17h00, chaque joueur ne pourra prétendre qu'à l'octroi d'un seul lot (la vérification sera faite par son adresse email et son nom).

La société organisatrice, en l'espèce IDENTICAR, se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute fraude entraînerait de fait l'élimination du candidat.

ARTICLE 3 – MODALITES

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat de biens et/ou de services.

Pour s'inscrire au jeu, il suffit au joueur de se connecter :

- Sur le site <http://shakr.cc/12lcj> ,
- Sur l'onglet dédié au jeu sur la page Facebook Club Identicar : <http://shakr.cc/164fi>

Dans les 2 cas, il faut ensuite s'inscrire au jeu en remplissant un formulaire (prénom* / nom* / adresse e-mail* / Immatriculation). Les 3 champs marqués d'un astérisque sont obligatoirement remplis pour valider le formulaire.

L'adresse e-mail indiquée par le joueur sera utilisée pour le contacter s'il est tiré au sort pour l'avertir de son gain.

Une fois inscrit au jeu, le joueur doit enregistrer ses pronostics pour chaque match de la Coupe du Monde. Le joueur doit indiquer le score des matchs qu'il souhaite pronostiquer et pourra gagner des points de 2 manières différentes.

- A l'issue du match, si le score pronostiqué par le joueur s'avère exact, il remporte 3 points.
- Si le score n'est pas exact mais que le joueur a trouvé l'équipe gagnante, il remporte 1 point.
- S'il ne trouve ni le score exact ni l'équipe gagnante, il ne remporte aucun point.

Le joueur cumule les points remportés match après match. Le joueur peut modifier sur le site du jeu ses pronostics, autant de fois qu'il le souhaite, et ce jusqu'au début du match.

A l'issue du jeu le 15 juillet à 17h00, le joueur ayant obtenu le meilleur score au classement est désigné gagnant du séjour à Villages Nature ® Paris. Si égalité entre plusieurs joueurs, un tirage au sort aura lieu entre ces joueurs. Ensuite le tirage au sort des 6 gagnants suivant aura lieu le lundi 16 juillet 2018 parmi l'ensemble des participants ayant enregistré au moins un pronostic sur le jeu.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Le 15 juillet, à l'issue du jeu concours :

Pour la première personne au classement du jeu :

1 séjour pour 4 personnes à Villages Nature ® Paris d'une valeur moyenne de 750€

Ce séjour en mid-week (du lundi 15h au vendredi 10h) comprend :

- La mise à disposition d'un **cottage ou d'un appartement Country Premium équipé pour 4 personnes** (2 chambres, lits faits à l'arrivée, salle de bains + serviettes de toilettes, cuisine équipée et séjour, TV écran plat, Wi-Fi gratuit, terrasse privée avec mobilier de jardin, ménage en fin de séjour excepté le coin cuisine, mobilier pour un bébé lit et chaise bébé...)
- **L'accès illimité* aux 5 univers de découverte** : l'Aqualagon, la Ferme BelleVie, les Jardins extraordinaires, la Forêt des légendes et la Promenade du lac
- **Une sélection d'activités**** ludiques ou sportives proches de la nature

Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires.

* *Sous réserve de la capacité d'accueil du lieu*

** *Sur réservation ou en accès libre, en fonction de l'activité et de la fréquentation*

Conditions de réservation

Un Bon séjour **valable 1 an** à partir de sa date d'émission (hors vacances scolaires, périodes spéciales, ponts et jours fériés), à compléter par le gagnant lui sera remis.

Non cessible, il ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée en fonction des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation comprenant le numéro de réservation sera adressée au gagnant par email.

Pour le 1er gagnant du tirage au sort :

Une carte CinéChèque de 1 an de cinéma pour 2 personnes d'une valeur de 236€

Comment l'utiliser ?

1. Chaque mois, saisissez votre code avantage qui se trouvera sur votre e-carte « 1 an de ciné » sur www.1andecine.fr
2. Créez votre compte (1^{ère} utilisation uniquement)
3. Recevez vos e-billets et filez au ciné !

Votre code avantage est valable pour 2 places/mois pendant 1 an.

Pour les 5 gagnants suivants au tirage au sort :

5 cartes essence Total Jubilé, d'une valeur de 50€ chacune, utilisables dans les stations-service du réseau TOTAL, TOTAL Access, Elan, Elf, accepteur en France métropolitaine. Valables 12 mois à compter de leur fabrication.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Seules les personnes, ayant rempli le formulaire d'inscription au jeu concours, accepté le règlement, et pronostiqué au moins un match de la Coupe du Monde pourront participer au tirage au sort qui aura lieu le lundi 16 juillet 2018.

Le prix n'est ni transmissible, ni échangeable contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire.

Les gagnants seront prévenus par téléphone et par e-mail dans un délai de cinq jours ouvrés à compter du tirage au sort. Si toutefois les gagnants ne se manifestent pas dans un délai de 10 jours ouvrés après l'envoi de l'email stipulant leur victoire ou si les gagnants refusent leur lot, ce dernier reste la propriété de la société IDENTICAR SAS. Les gagnants recevront dans

un délai de deux mois à compter du tirage au sort leurs gains par envoi postal avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – AUTORISATION DES PARTICIPANTS

Les participants du présent jeu autorisent expressément la société organisatrice à utiliser les données récoltées lors de ce jeu de manière anonyme, sauf refus express manifesté par LRAR à la société organisatrice. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucune rémunération pour leur participation.

ARTICLE 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires pour toute participation au jeu et sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et à la Loi sur la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004.

Tous les participants disposent, en application de la loi, d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement qu'ils peuvent exercer en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés d'IDENTICAR, soit par courrier à IDENTICAR CIL, 144 Avenue Roger Salengro - 92372 Chaville Cedex, soit par e-mail à cil@identicar.fr en joignant un titre d'identité.

ARTICLE 8 - DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées et protégées.

ARTICLE 9 - REGLEMENT

1 – Le règlement est déposé via reglementdejeu.com à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

2 – Le règlement est consultable sur le site internet du Club Identicar à l'adresse : <http://goo.gl/NW8ZeA>

3 – Le règlement sera adressé gratuitement (timbre remboursé sur simple demande) à toute personne en faisant la demande auprès de la société IDENTICAR - Service Communication - 144 avenue Roger Salengro -92372 Chaville Cedex.